



adasea 32



Comité de pilotage local

**Site Natura 2000
Coteaux du Lizet et de l'Osse vers
Montesquiou
FR7300893**

Montesquiou, le 29 mars 2023,



1. Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2022

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / Réactions

2. Actualités Natura 2000

- Questions / Réactions

3. Nouvelle MAEC 2023

- Questions / Réactions

1. Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2022

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / Réactions

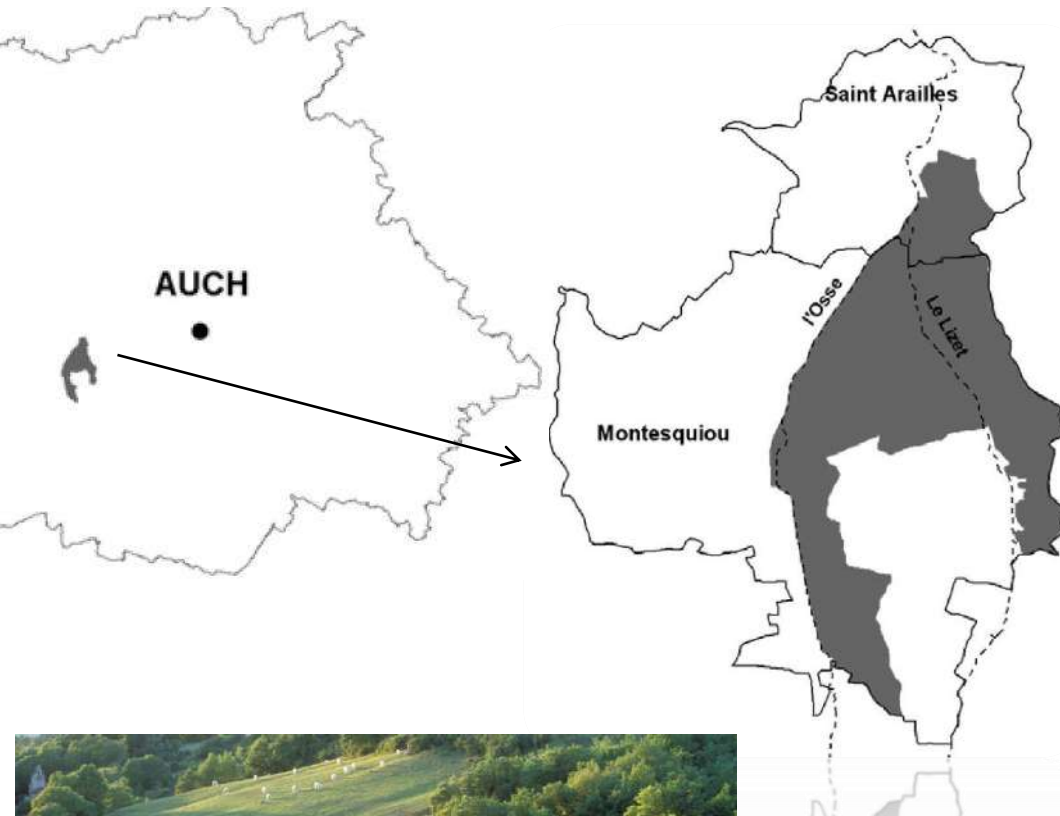
2. Actualités Natura 2000

- Questions / Réactions

3. Nouvelles MAEC 2023

- Questions / Réactions

Le site Natura 2000




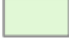


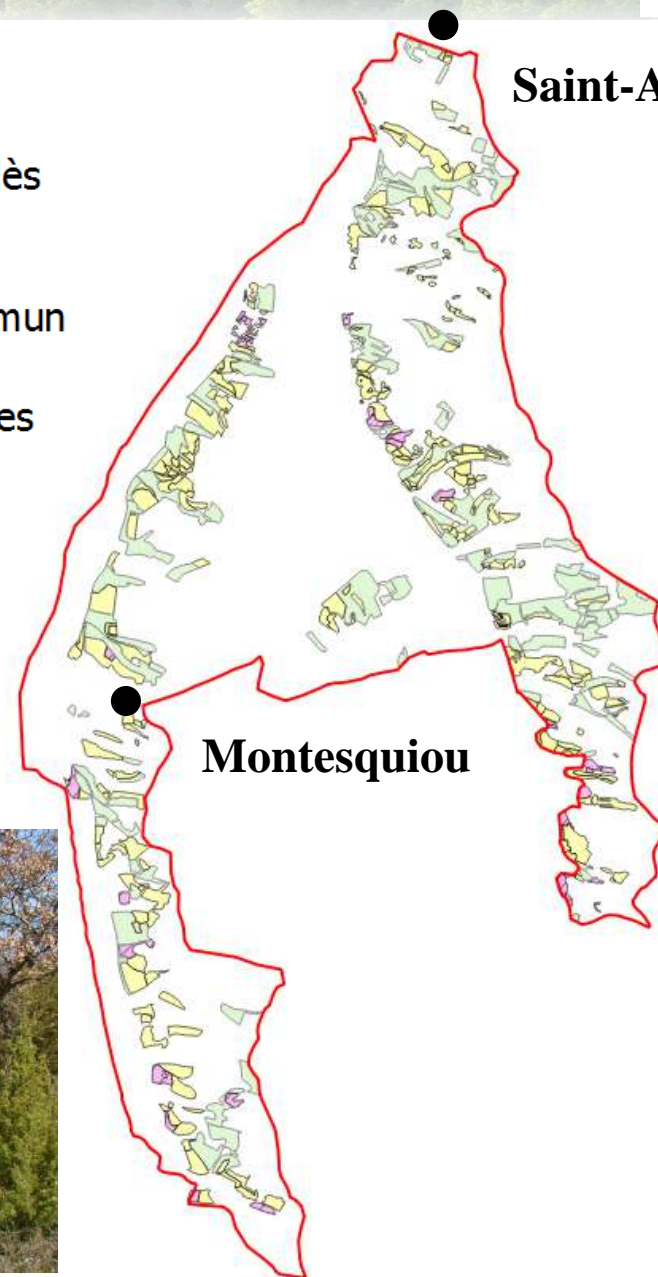
2 communes
1865 ha
2 Communautés de
communes : Artagnan
en Fezensac
Et Cœur d'Astarac en
Gascogne

65% du site Natura 2000
en surf. agricole



Habitats naturels d'intérêt communautaire

-  6210 : Pelouses pérennes sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
Site d'orchidées remarquables
-  6210X5130 : 6210 X 5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires
-  6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles
-  6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude



Saint-Arailles

Montesquiou

Pelouses et landes sèches à Orchidées & Orchis parfumé



Prairie naturelle de fauche

Lutte contre la déprise agropastorale :

→ enjeu de soutien des pratiques liées à l'élevage extensif

Préserver le bocage :

→ haies, arbres isolés, alignements, bois de chênes

→ favoriser le maintien de vieux arbres feuillus

Cistude dans les mares des pâturages



Préserver le réseau de mares, la qualité de l'eau et des milieux, de l'environnement.

Sofie dans les 2 rivières



Dessins de Jeane Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992.

Cuivré des marais dans les prairies humides

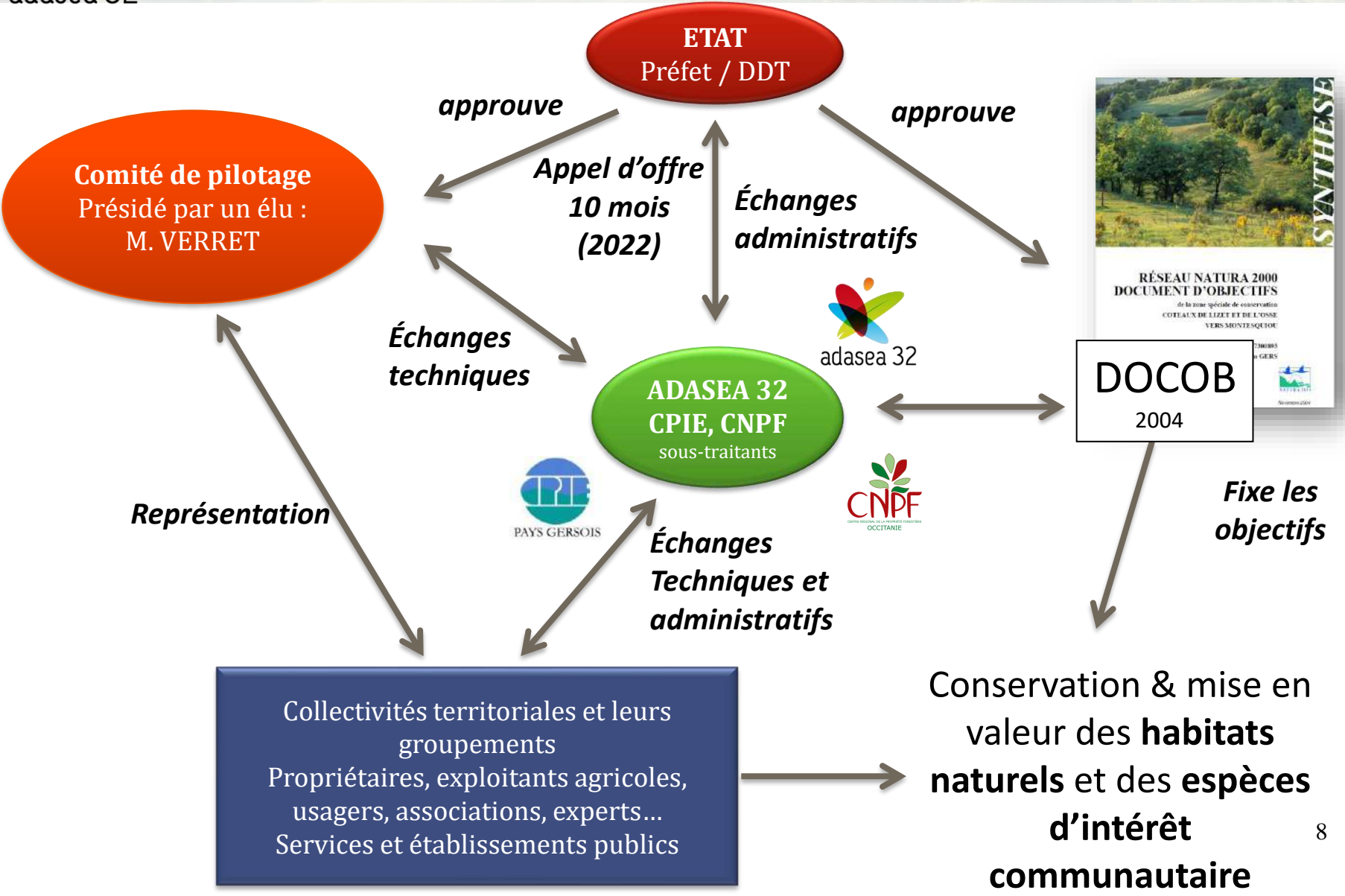


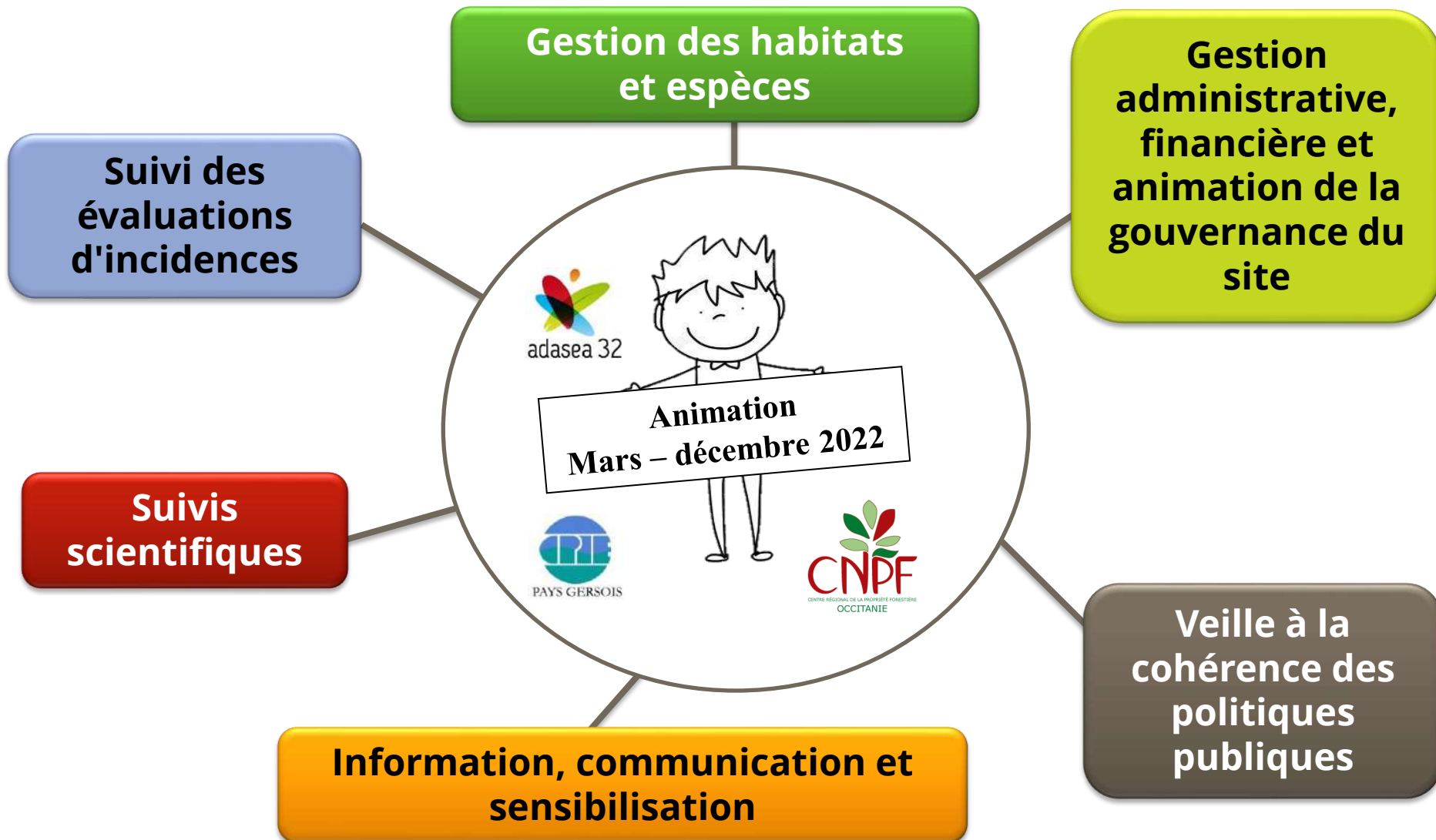
Grand Rhinolophe

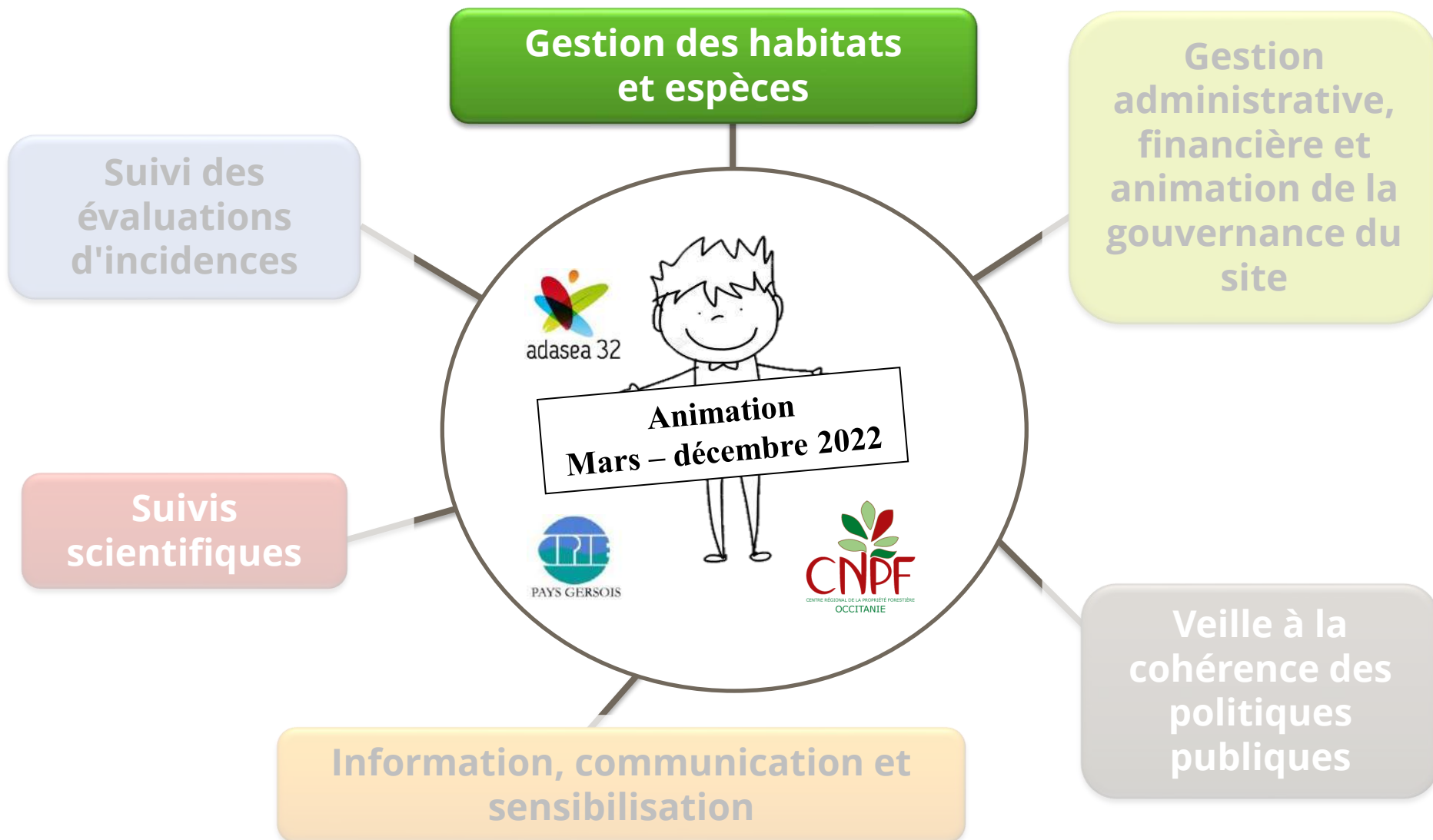
Murin de Bechstein



Lucane cerf-volant







- Nouvelle année de transition en attendant la PAC 2023
 - Renouvellement uniquement des contrats 2017 et 2021
 - Même mesure / même parcelle
- Selon les mesures :
 - Engagement 1 an renouvelable (en 2023)
 - Engagement 5 ans (2022-2027)

44 dossiers MAEC depuis 2015

- 6 dossiers **MAEC 2022** (renouvellement 2017 et 2022)
- 8 dossiers **MAEC 2021** (renouvellement 2016)
- 9 dossiers **MAEC 2020** (8 dossiers de 2015)
- 2 dossiers **MAEC 2019**
- 1 dossier **MAEC 2018**
- 1 dossier **MAEC 2017**
- 8 dossiers **MAEC 2016**
- 9 dossiers **MAEC 2015**

Types de mesures surfaciques

HE : Conversion de terres arables en prairies

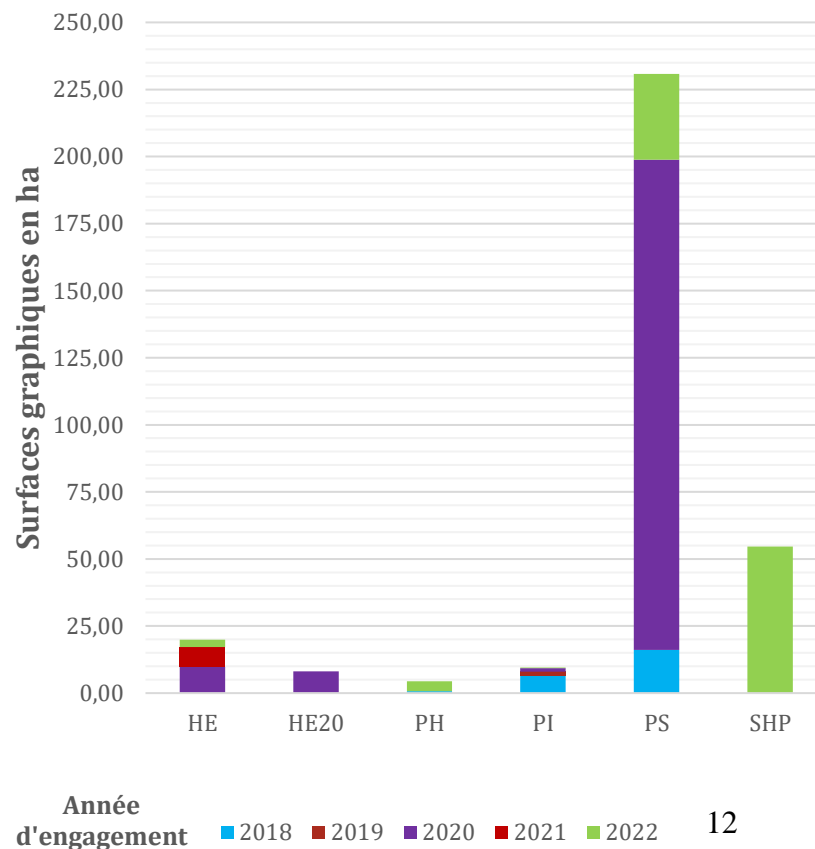
HE20 : Gestion de landes et pelouses sèches

PH / PI / PS: Gestion de prairies humides/inondables/sèches

SHP1 : Opération individuelle de maintien des systèmes herbagers et pastoraux

367 ha engagés

Surfaces engagées par grands types de mesures

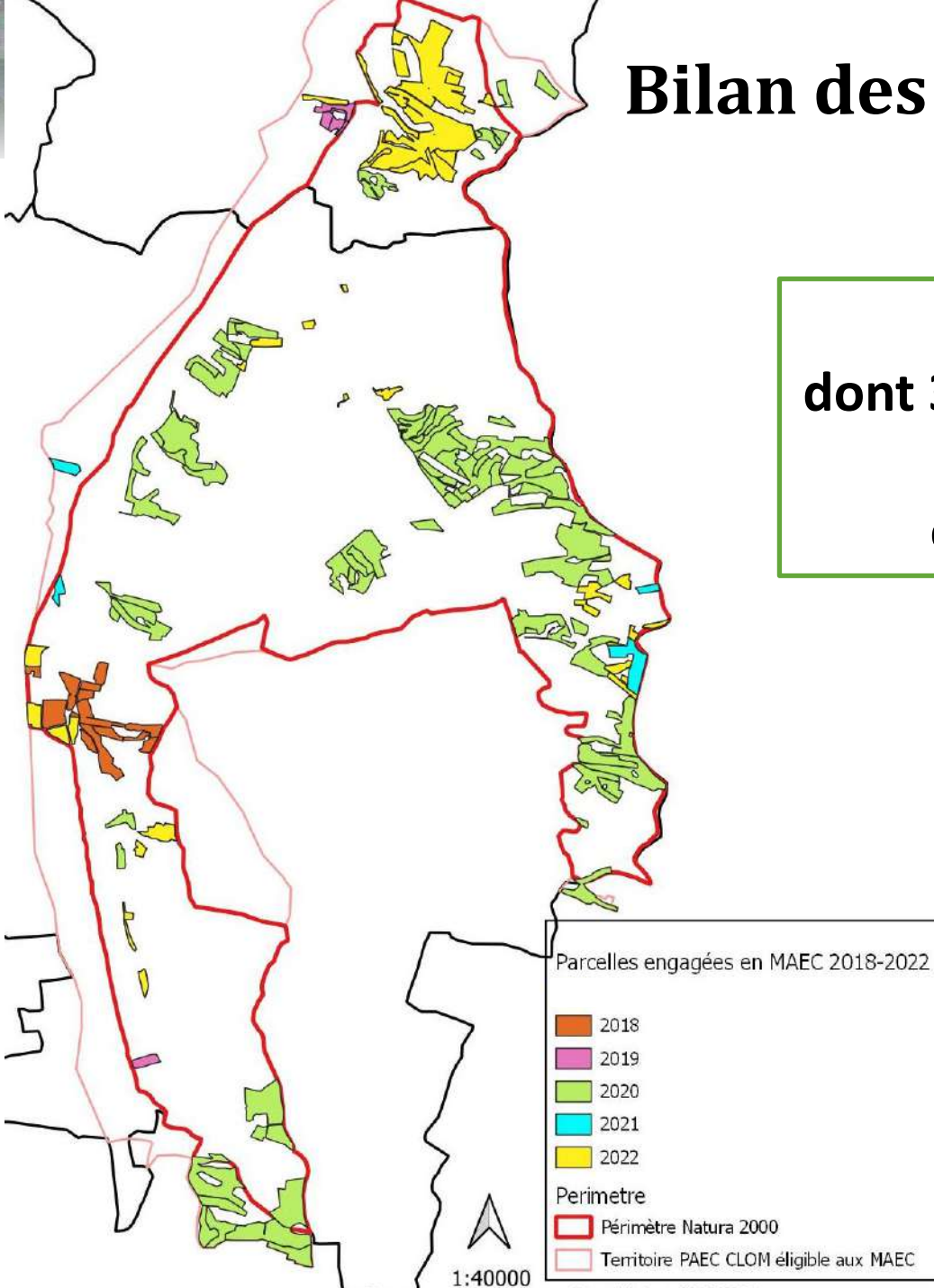


Bilan des MAEC en cours



**367 ha engagés
dont 347 ha dans le site Natura 2000
soit 18,6% du site
et 28,6% de la SAU du site**

**1360 m de haies
4 mares
17 bénéficiaires**



Prairie maigre de fauche



Gestion des haies

Suivi des engagements en cours
Mise à jour des plans de gestion
Échanges avec le service
Agriculture de la DDT



Mare



Conversion

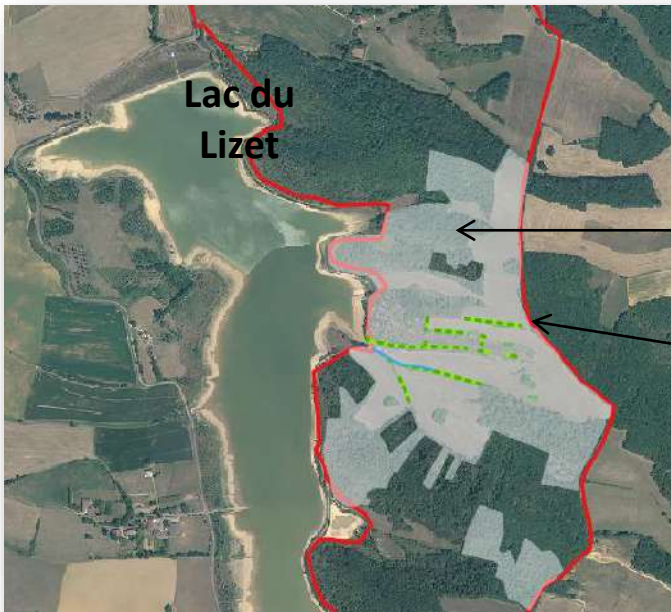
- 0 contrat « Ni-Ni »
 - 2017 → 2 contrats sur **3,17 ha** : restauration, gestion par fauche ou débroussaillage de milieux herbagers
-
- Suivi des contrats (demande de paiement)
 - Visite sur place avec la DDT32



0 contrat forestier, du conseil de gestion

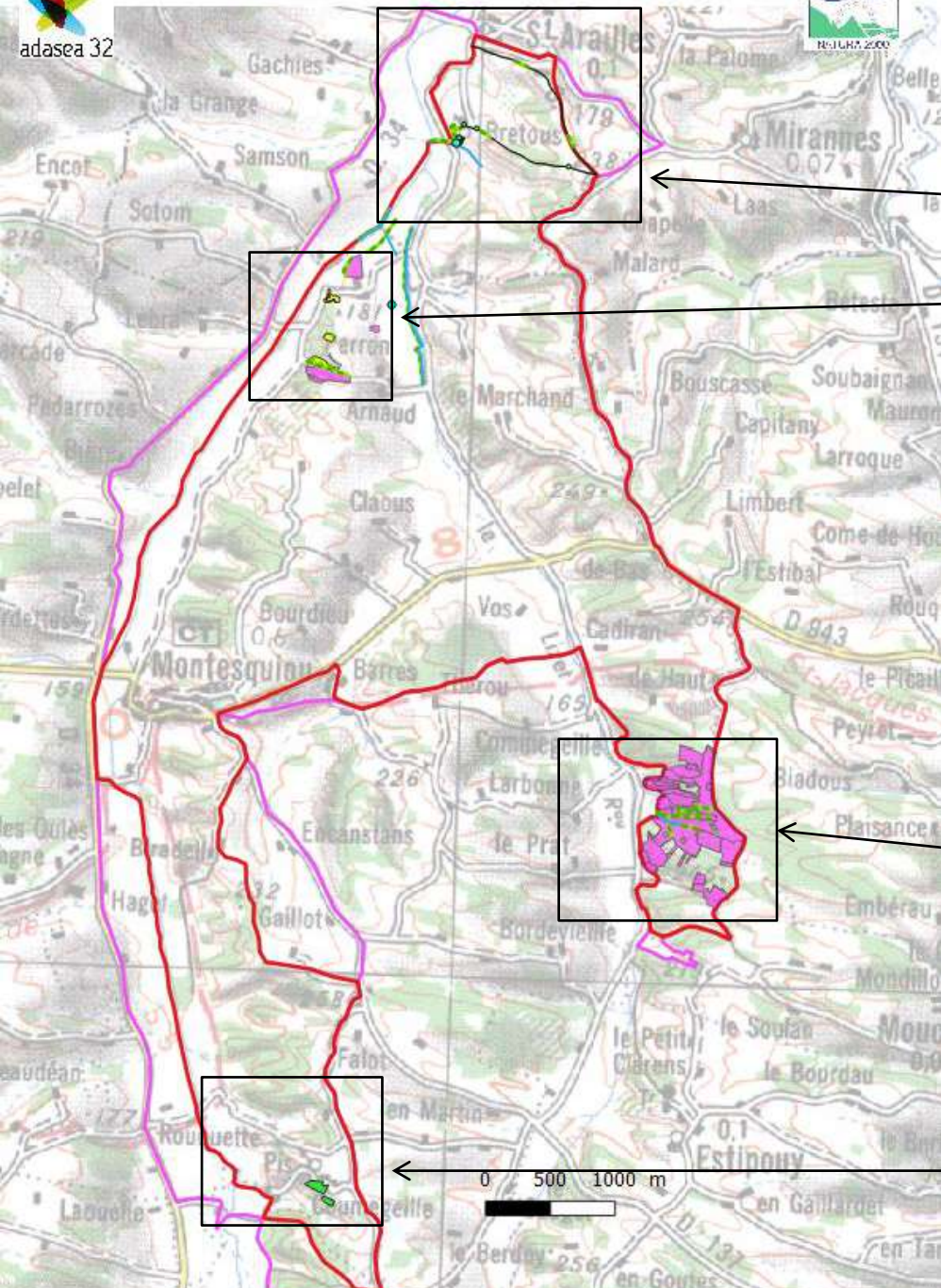
1 nouvelle charte

- Renouvellement de la Charte pour la commune de Saint-Arailles
- 1 Charte en cours Mme Estibal (2020)



← Extrait de surfaces engagées

← Extrait des linéaires engagés



Charte Natura 2000 (2022)

Contrat Natura 2000 en jaune (2017)

Localisation des contrats hors MAEC et Charte en cours (Année de contractualisation)

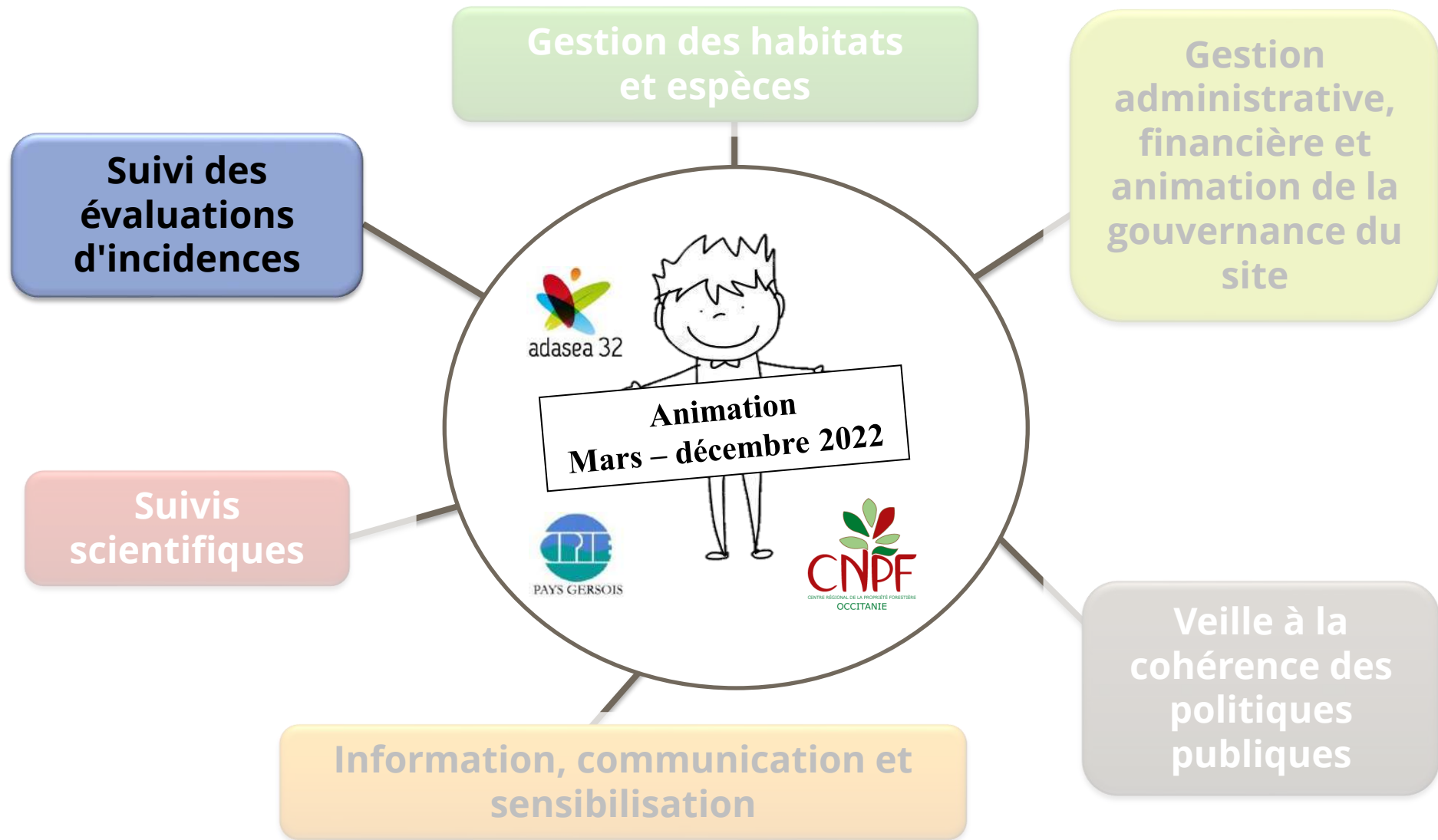
Charte Natura 2000 en rose (2020)

Contrat Natura 2000 (2017)

362 ha soit 20% du site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire	Surface référence DOCOB	Surface engagée	%
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (* sites d'orchidées remarquables)	172,02	65,28	38%
6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles	0,20	0,00	0%
6510 Prairies de fauche de basse altitude	189,56	95,63	50%
6210X5130 Formations à Genévrier commun sur pelouses	20,61	3,98	19%

- **Veille régulière** auprès du comité technique de la SAFER et de la CDOA
- **Accompagnements :**
 - **évolution de projets agricoles et impacts sur les milieux** (dont départs à la retraite, passage en AB, recherche de prairies...)
 - **installation de nouveaux propriétaires** sur le site N2000
 - **vente de parcelles** et suivi du projet de l'acheteur



Evaluation des incidences N2000


- **Réponses aux sollicitations**
 - PLU de Montesquiou
(participation aux réunions du PADD et informations sur les enjeux Natura 2000)

→ Transmissions d'informations, créations de cartes spécifiques, visite terrain éventuelle pour ajustement du projet, suivi...




Légende

 Commune de Montesquiou

 Site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse

Habitats naturels d'intérêt communautaire

 6210 : Pelouses pérennes sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaire - Site d'orchidées remarquables

 6210X5130 : 6210 X 5130 Formations à Genetier commun sur pelouses calcaires.

 6220 : Parcours substeppiques de graminées et annuelles

 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude.

Une liste nationale

Article R414-19

Modifié par Décret n°2016-1613 du 25 novembre 2016 - art. 4

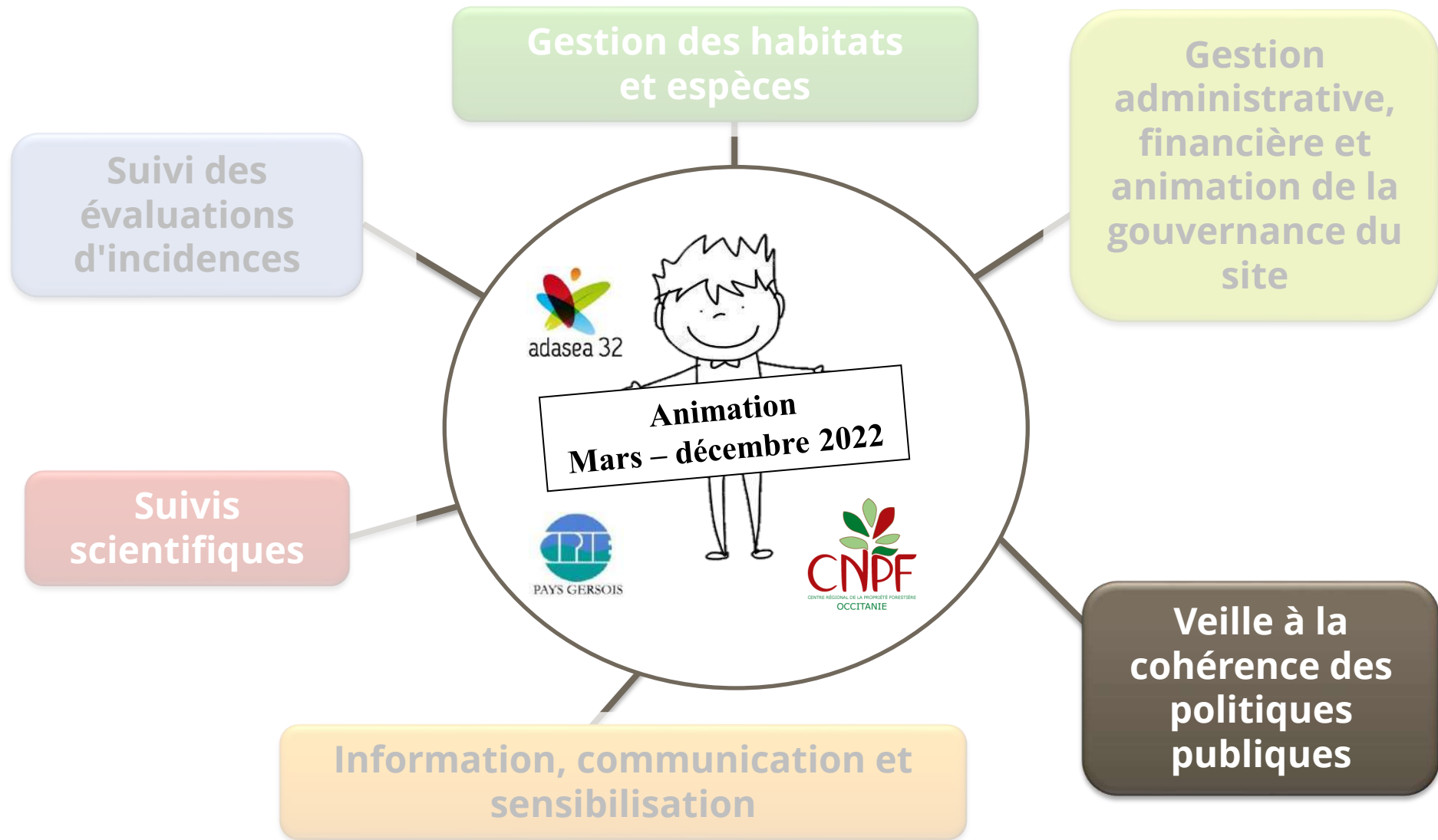
I. – La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

- 1° Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L. 122-4 du présent code et des articles L. 104-1 et L. 104-2 du code de l'urbanisme ;
- 2° Les cartes communales prévues à l'article L. 160-1 du code de l'urbanisme, lorsqu'elles permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements soumis aux obligations définies par l'article L. 414-4 ;
- 3° Les projets soumis à évaluation environnementale au titre du tableau annexé à l'article R. 122-2 ;
- 4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 ;
- 5° Les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles soumises à autorisation en application de l'article L. 122-19 du code de l'urbanisme ;
- 6° Les schémas des structures des exploitations de cultures marines prévus par le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;
- 7° Les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier prévus par l'article L. 112-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- 8° Les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues par les dispositions du 1° et du 2° du I de l'article L. 331-4, des articles L. 331-5, L. 331-6, L. 331-14, L. 332-6, L. 332-9, L. 341-7 et L. 341-10 ;
- 9° Les documents de gestion forestière mentionnés aux a ou b de l'article L. 4 du code forestier et portant sur des forêts situées en site Natura 2000, sous réserve des dispenses prévues par l'article L. 11 du code forestier ;
- 10° Les coupes soumises au régime spécial d'autorisation administrative de l'article L. 222-5 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 ;

Une liste départementale

- 1) **Les sports et activités de pleine nature réunissant plus de 1 500 personnes** : manifestations sportives (épreuve, course, compétition, rencontre, démonstration dans une discipline sportive) et concentrations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L331-2, L331-5 et R331-6 à R331-18 du code du sport, dont les sportifs participants, le public et le personnel qui concourent à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1 500 personnes.
- 2) **Les opérations déclarées d'intérêt général - Entretien du lit et la végétation des berges** : travaux, actions, ouvrages ou installations des collectivités territoriales présentant un caractère d'intérêt général, visant l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, en application des articles L211-7 et R.214-88 à R.214-104 du code de l'environnement et aux articles L.151-36 à L.151-40 du code rural et de la pêche maritime.
- 3) **Les installations photovoltaïques au sol** : ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol soumis à déclaration préalable en application de l'article R.421-9 du code de l'urbanisme.
- 4) **Le projet de réglementation des boisements** prévu aux articles L.126-1 et R.126-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que les mesures transitoires prévues à l'article R.126-7 du même code.
- 5) **Les coupes et abattages d'arbres, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignements** soumis à déclaration préalable au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme.

Liste départementale 2012
Ajout de projets soumis à évaluation
Diffusion de l'information







Plan de Développement de Massif Cœur d'Astarac

2020 - 2022



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales





Le PDM

Un outil dédié à la gestion des forêts

CRPF Occitanie et Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne s'associent pour stimuler la dynamique de gestion des forêts privées

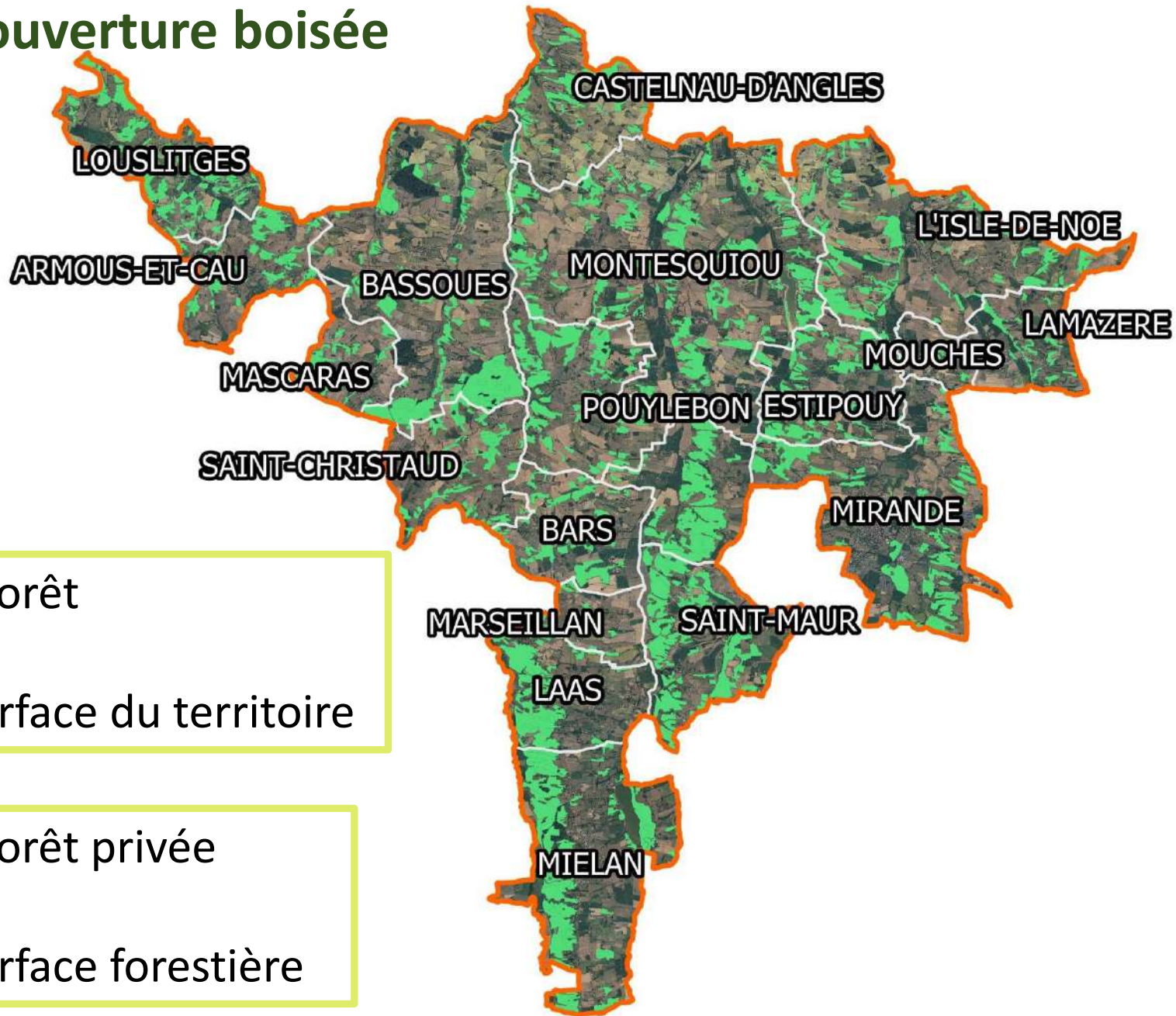
Améliorer la connaissance de la ressource forestière

Informier et former les propriétaires à la gestion raisonnée de leurs boisements

Accéder à des documents de **gestion durable** qui valident une **gestion durable**

Encourager les propriétaires à **se regrouper** pour mieux valoriser les interventions

Couverture boisée



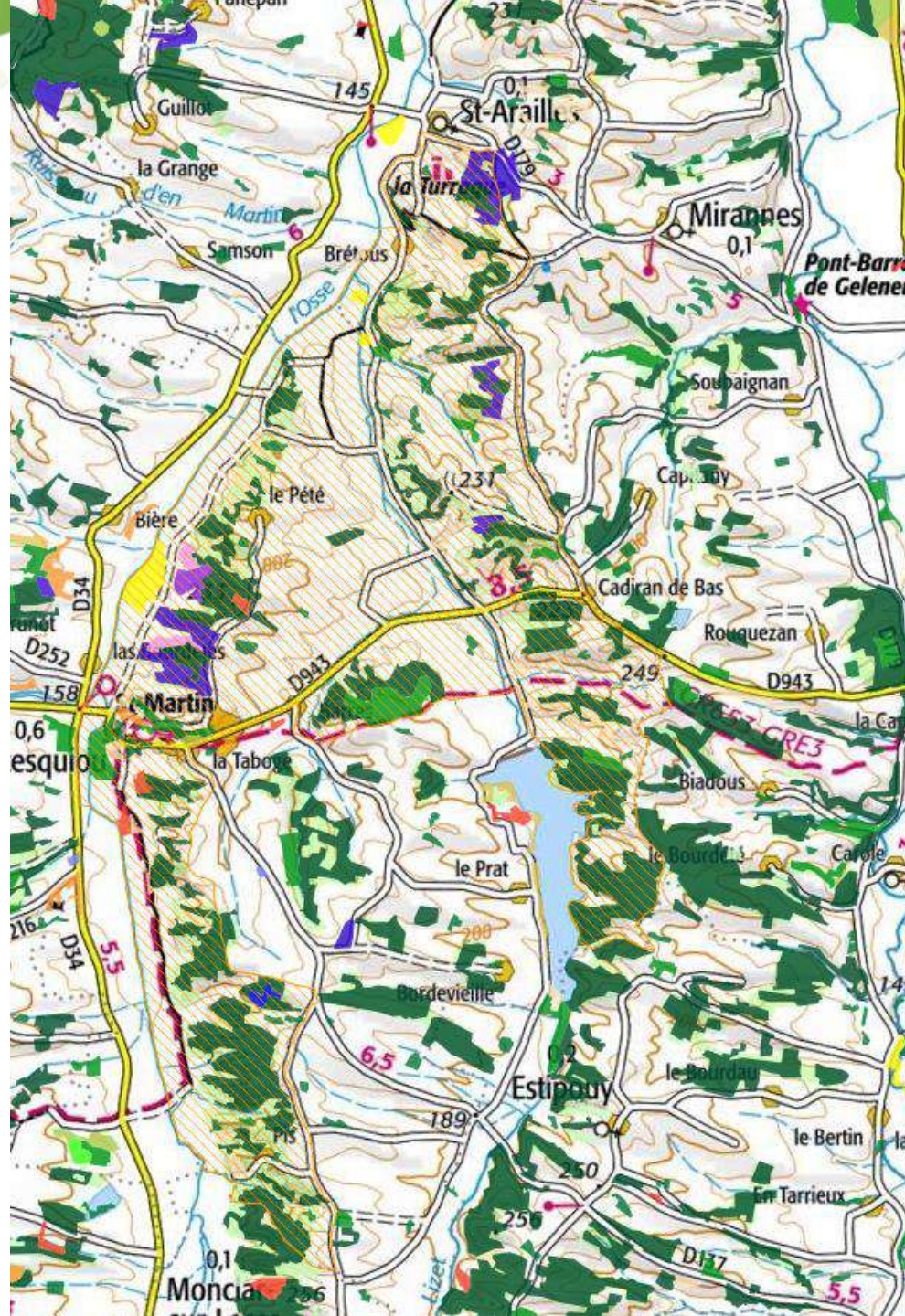
5980 ha de forêt

21% de la surface du territoire

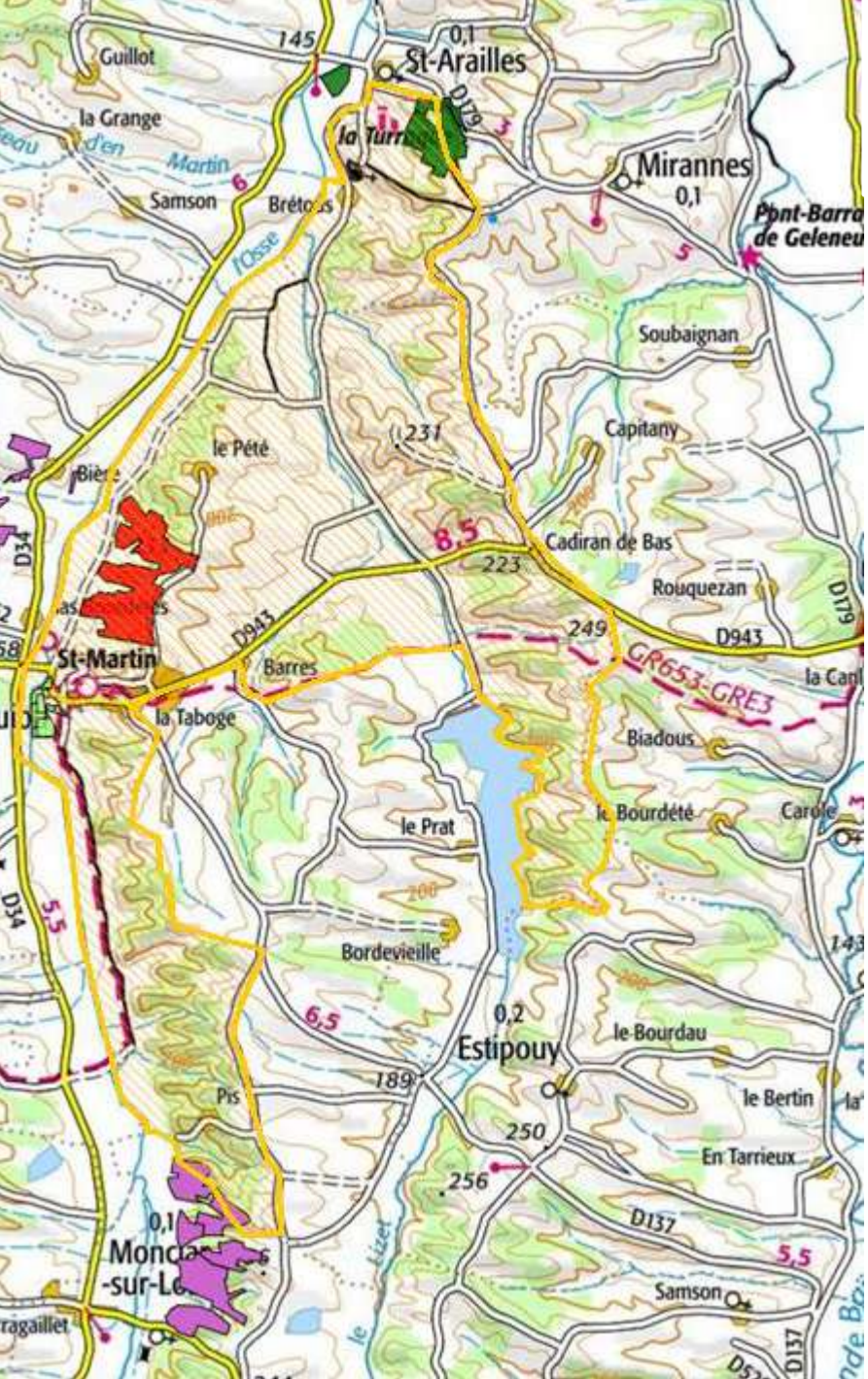
5775 ha de forêt privée

96% de la surface forestière





Type de formation végétale	
[Orange]	Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
[Dark Green]	Feuillus purs en îlots
[Light Green]	Chênes décidus purs
[Medium Green]	Chênes sempervirents purs
[Light Blue]	Hêtre pur
[Yellow-Green]	Châtaignier pur
[Brown]	Robinier pur
[Light Yellow]	Autre feuillu pur
[Green]	Mélange de feuillus
[Yellow]	Peupleraie
[Purple]	Conifères purs en îlots
[Dark Purple]	Pin maritime pur
[Blue-Gray]	Pin sylvestre pur
[Dark Blue]	Pin laricio ou pin noir pur
[Light Purple]	Autre pin pur
[Pink]	Mélange de pins purs
[Light Blue]	Sapin ou épicéa
[Medium Blue]	Douglas pur
[Light Blue]	Autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze
[Dark Blue]	Mélange d'autres conifères
[Dark Blue]	Mélange de conifères
[Orange]	Mélange de feuillus prépondérants et conifères
[Red]	Mélange de conifères prépondérants et feuillus
[Light Green]	Forêt ouverte avec coupe rase ou incident
[Light Green]	Forêt ouverte de feuillus purs
[Light Blue]	Forêt ouverte de conifères purs
[Yellow]	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
[Light Yellow]	Lande ligneuse
[Light Yellow]	Formation herbacée



- **Participation aux réseaux Natura 2000**

- **Congrès National des élus Natura 2000**

→ 8 Ateliers

→ Table ronde sur la loi 3DS (Commission européenne, Ministère, Région ...)



- **Séminaire Natura 2000 des animateurs d'Occitanie**

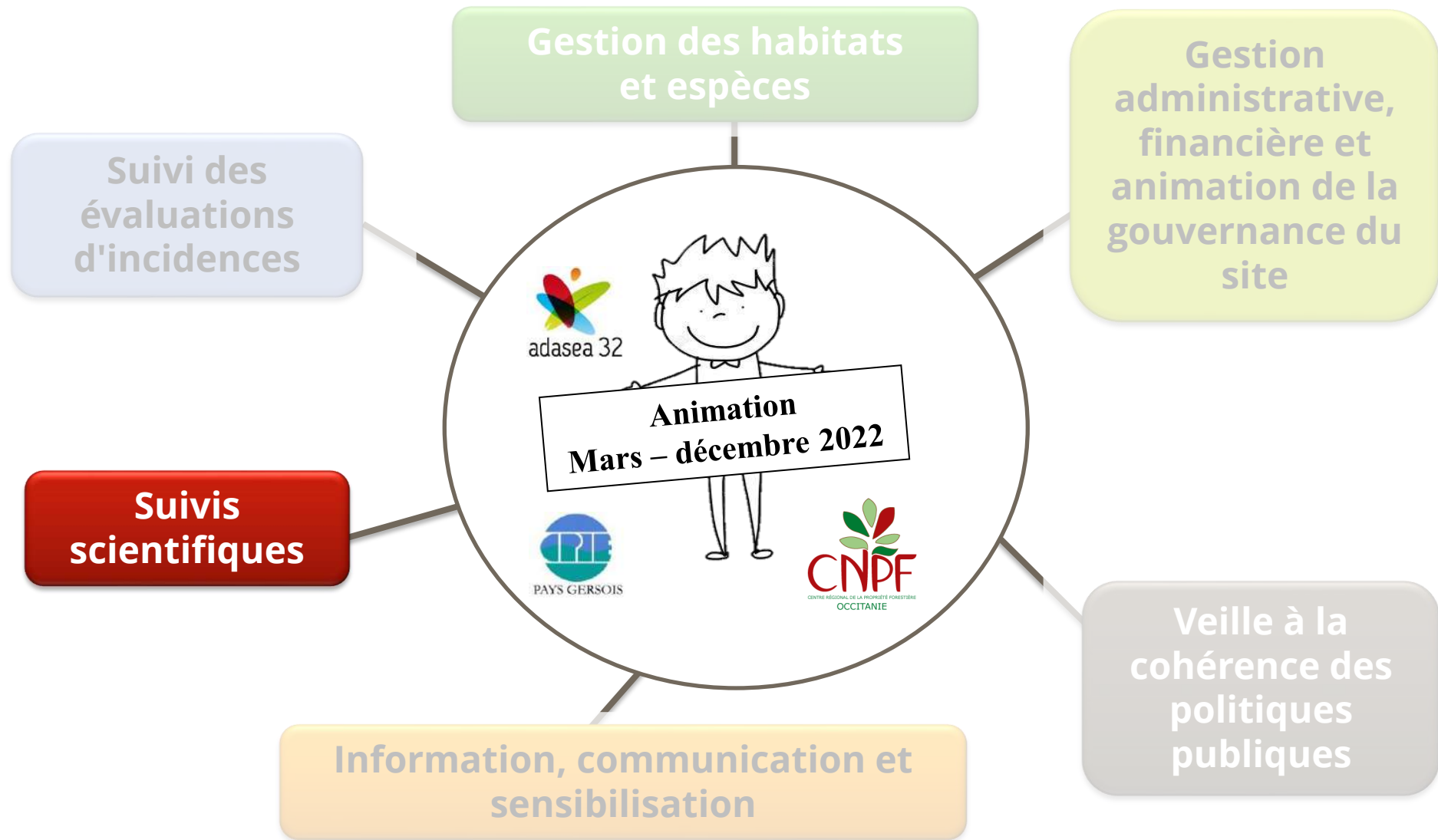
→ Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région

→ 3 Ateliers : Mobilisation des élus, changements climatiques et révision des DOCOB

- **Réseau régional des animateurs N2000**

Échanges téléphoniques et électroniques, participations aux réunions (CA, loi 3DS, ...), mise à jour de la plaquette de l'association

- **Échanges avec les services de l'État** (DDT, DRAAF, DREAL, ASP, OFB...)
- **Rencontre avec la commune de Montesquiou**
sur les projets communaux
- **Échanges avec les partenaires :**
Conseil Départemental, CPIE, CRPF, LIFE Coteaux Gascons, Conservatoire Botanique, PETR Pays d'Armagnac, CATZH, FDP32, ARB, GOG, CEN, NEO, ABG, Chambre d'Agriculture, Les Bios du Gers, Offices du Tourisme, Agence de l'Eau, ...





adasea 32

Suivis Natura 2000

Suivi des pelouses sèches 2009 & 2020

☒ 09/06/2020

☒ 19/05/2020

☒ 26/03/2020

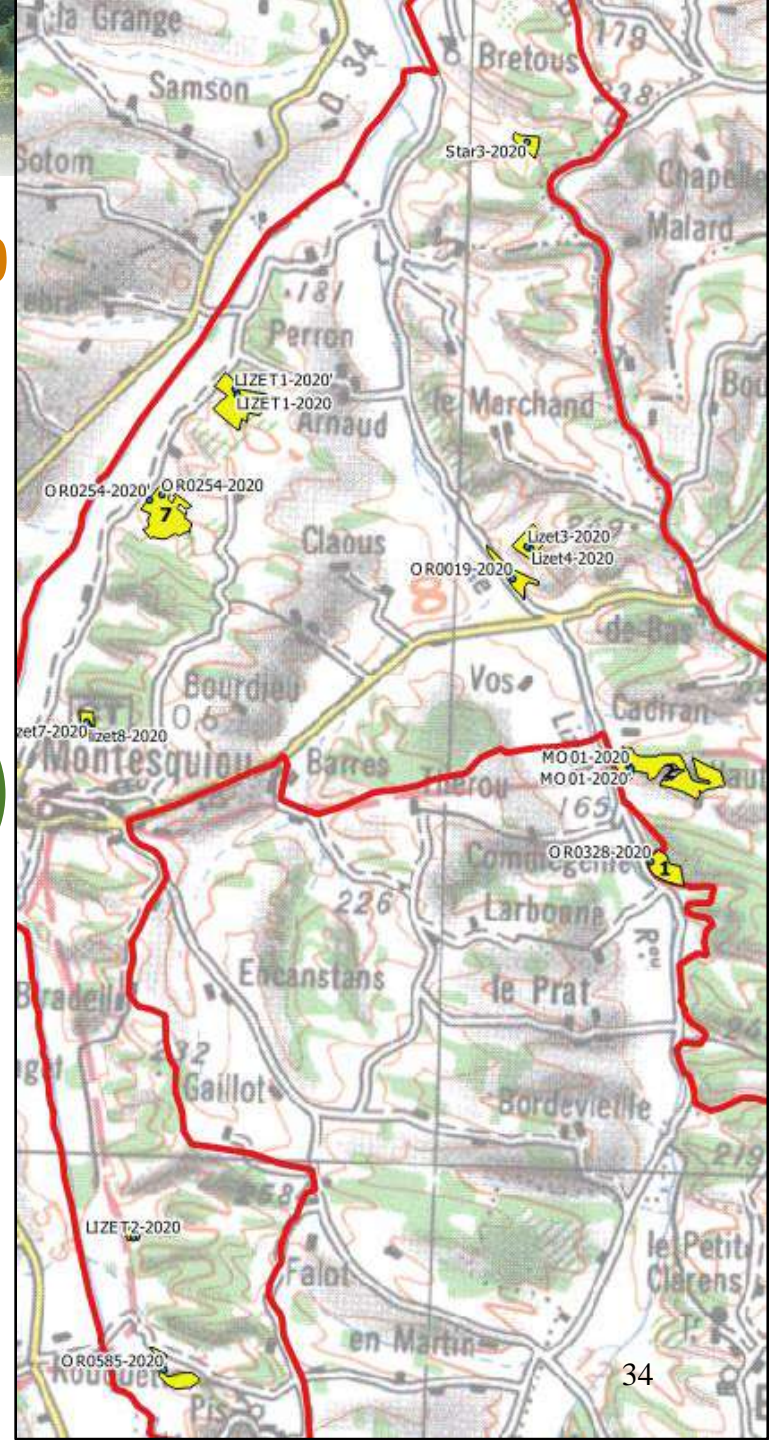
3 passages



10
stations

Inventaires
flore

Etude
milieu &
gestion



Suivi des pelouses sèches 2009 & 2020

- Création de « fiches stations »
- Enregistrements dans base de donnée l'ensemble des inventaires
 - 13 relevés phytosociologiques
 - 547 saisies d'espèces dont 18 espèces d'orchidées
- Cartographie / GPS
- Photographies



Description de la station

N° station	Code station base	Nom station
Propriétaire(s)		
Gestionnaire(s)		
Date(s) de passage – Observateur(s)		<input checked="" type="checkbox"/> 09/03/2021 – Adasea 32 (LV+MD)
<input checked="" type="checkbox"/> 17/03/2009 – Adasea 32 (CL)		<input checked="" type="checkbox"/> 02/04/2020 – Adasea 32 (LV)
<input checked="" type="checkbox"/> 19/05/2009 – Adasea 32 (CL)		<input checked="" type="checkbox"/> 20/05/2020 – Adasea 32 (CL + LV)
<input checked="" type="checkbox"/> 08/06/2009 – Adasea 32 (CL)		
Description du milieu (habitats, dynamique, espèces dominantes, etc.)		
Pelouse sèche à orchidées et lande à Genêt scorpion, Spartier, Genévrier et Chêne pubescent.		
Historique de gestion et contrats mis en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • 2009 : Pâturage bovin extensif. MAEt Gestion extensive des pelouses. • 2009-2020 : Pâturage bovin extensif. Mesures PS05 (Gestion pastorale des pelouses sèches) et SHP1 (Opération indiv. de maintien des systèmes herbagers et pastoraux) (2015-2020). • 2020 : Pâturage bovin extensif (Blondes d'Aquitaine). Mesure SHP1 (Opération individuelle de maintien des systèmes herbagers et pastoraux) (2020-2025). 		

Evolution et comparaison photographique

Photographies aériennes



Parcelle



Suivis floristiques

Relevé phytosociologique

Taille du relevé : 25 m²

Pente : 1-10%

Exposition : Ouest



20/05/2020

Espèces observées (relevé phytosociologique)

Nom scientifique	Abondance		Tendance
	2009	2020	
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) Bateman, Pridgeon & Chase		2	+
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich. subsp. <i>pyramidalis</i>	1	2	+
<i>Avenula bromoides</i> (Gouan) H.Scholz subsp. <i>bromoides</i>		2	+
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds. subsp. <i>perfoliata</i>	1	1	+
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult.	3	2	-

<i>Briza media</i> L. subsp. <i>media</i>	2	2	*
<i>Bramus erectus</i> Huds. subsp. <i>erectus</i>		3	+
<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. <i>flacca</i>		2	+
<i>Cervaria rivini</i> Goertn.	2	3	+
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	1	2	+
<i>Erica vagans</i> L. [nom. cons.]		2	+
<i>Festuca ovina</i> L.		2	+
<i>Genista tinctoria</i> L. subsp. <i>tinctoria</i>	1	3	+
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	1	2	+
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill. subsp. <i>nummularium</i>	1	2	+
<i>Hieracium pilosella</i> L.	1	3	+
<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	1	2	+
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. <i>vulgare</i>		2	+
<i>Linum catharticum</i> L.		2	+
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	2	2	=
<i>Medicago lupulina</i> L. subsp. <i>cupaniana</i> (Guss.) Nyman		2	+
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench subsp. <i>arundinacea</i> (Schrank) K.Richt.		2	+
<i>Ononis natrix</i> L. subsp. <i>inaequalifolia</i> (Salis) Asch. & Graebn.		2	+
<i>Orbanche alba</i> Stephañ ex Willd.		2	+
<i>Plantago media</i> L. subsp. <i>media</i>	2	3	-
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz	1	2	+
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.		2	+
<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i> [nom. cons.]	1		-
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.		2	+
<i>Serapias lingua</i> L.		2	+
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f.) Briq.	1	2	+
<i>Seseli montanum</i> L. subsp. <i>montanum</i>		2	+
<i>Thymus polytrichus</i> A.Kern. ex Barbás subsp. <i>polytrichus</i>	1	2	+
<i>Thymus serpyllum</i> L. subsp. <i>serpyllum</i>		3	+
Nombre d'espèces total	17	33	+

Espèces remarquables (orchidées et autres espèces patrimoniales)

Nom scientifique	2005	2020
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) Bateman, Pridgeon & Chase	X	X
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich. subsp. <i>pyramidalis</i>	X	X
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó	X	X
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) Bateman, Pridgeon & Chase	X	
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br. subsp. <i>conopsea</i>	X	X
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng. subsp. <i>hircinum</i>		X
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.		X
<i>Ophrys aegirtica</i> P.Delforge	X	
<i>Ophrys apifera</i> Huds. subsp. <i>apifera</i>		X
<i>Ophrys arachnitiformis</i> Gren. & Philippe	X	

<i>Ophrys aranifera</i> Huds. subsp. <i>aranifera</i>	X	X
<i>Ophrys insectifera</i> L.	X	X
<i>Ophrys lupercaleis</i> Devillers & Devillers-Tersch.		X
<i>Ophrys scolopax</i> Cav. subsp. <i>scolopax</i>	X	X
<i>Ophrys sulcata</i> Devillers & Devillers-Tersch.		X
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	X	X
<i>Orchis militaris</i> L.	X	X
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	X	X
<i>Orchis simia</i> Lam.	X	
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rehb. subsp. <i>chlorantha</i>		X
<i>Serapias lingua</i> L.	X	X
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f.) Briq.	X	X
Total nombre d'espèce	16	18

Remarques et observations diverses observations

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) vu sur la parcelle le 20/05/2020.



Conclusion

Intérêt(s) de la station	Typicité de l'habitat et diversité d'orchidées.		
Etat de conservation			
	2003-2004	2009	2020
	Bon	Bon	Bon
Evolution et Dynamique	Stabilité, légère fermeture (notamment dans la partie Sud).		
La continuité du pâturage bovin extensif sur l'ensemble de la période étudiée permet un maintien du bon état de conservation des pelouses sèches et des landes. La progression des espèces ligneuses (arbres et arbustes) demeure faible.			

Suivi des pelouses sèches 2009 & 2020



Suivi des pelouses sèches 2009 & 2020

Légende

- Contours de la station de pelouse et lande prospectée
- Localisation relevés 2020

Orthophoto 2008



Orthophoto 2019



Sur les 10 stations :

5 parcelles : état stable

(3 bon état ; 2 moyen)

5 parcelles : dégradation de l'habitat (bon vers moyen ou moyen vers mauvais) dont 1 remise en pâturage depuis

Conséquence de la diminution de la pression de pâturage voire arrêt complet de la gestion



- Suivi conversion de terres arables en prairies et retard de fauche au 1^{er} juin (HE02)



Augmentation de la diversité floristique
Grandes types de végétation (*liste concours prairies fleuries*) :
5 en 2020 et 8 en 2022

Densification de la végétation



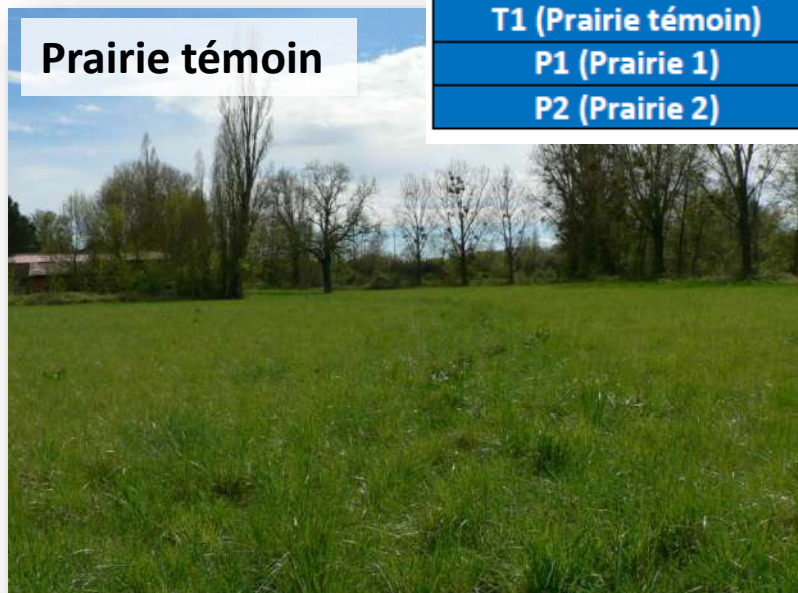
2ème appel à Manifestations d'Intérêt de l'OFB sur l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion (retard de fauche) sur Natura 2000



Prairies habitats du Cuivré des Marais

Prairies	Date fauche initialement prévue	Date fauche réalisée 2020	Ecart par rapport au prévisionnel
T1 (Prairie témoin)	10 juin	21 juin	11 jours
P1 (Prairie 1)	25 juin	02 juillet	7 jours
P2 (Prairie 2)	25 juin	02 juillet	7 jours

Prairie témoin

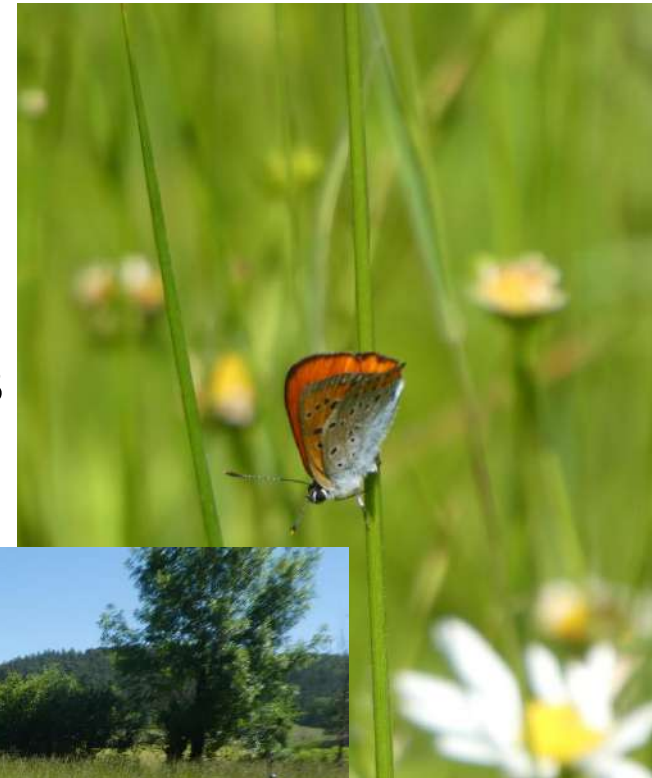


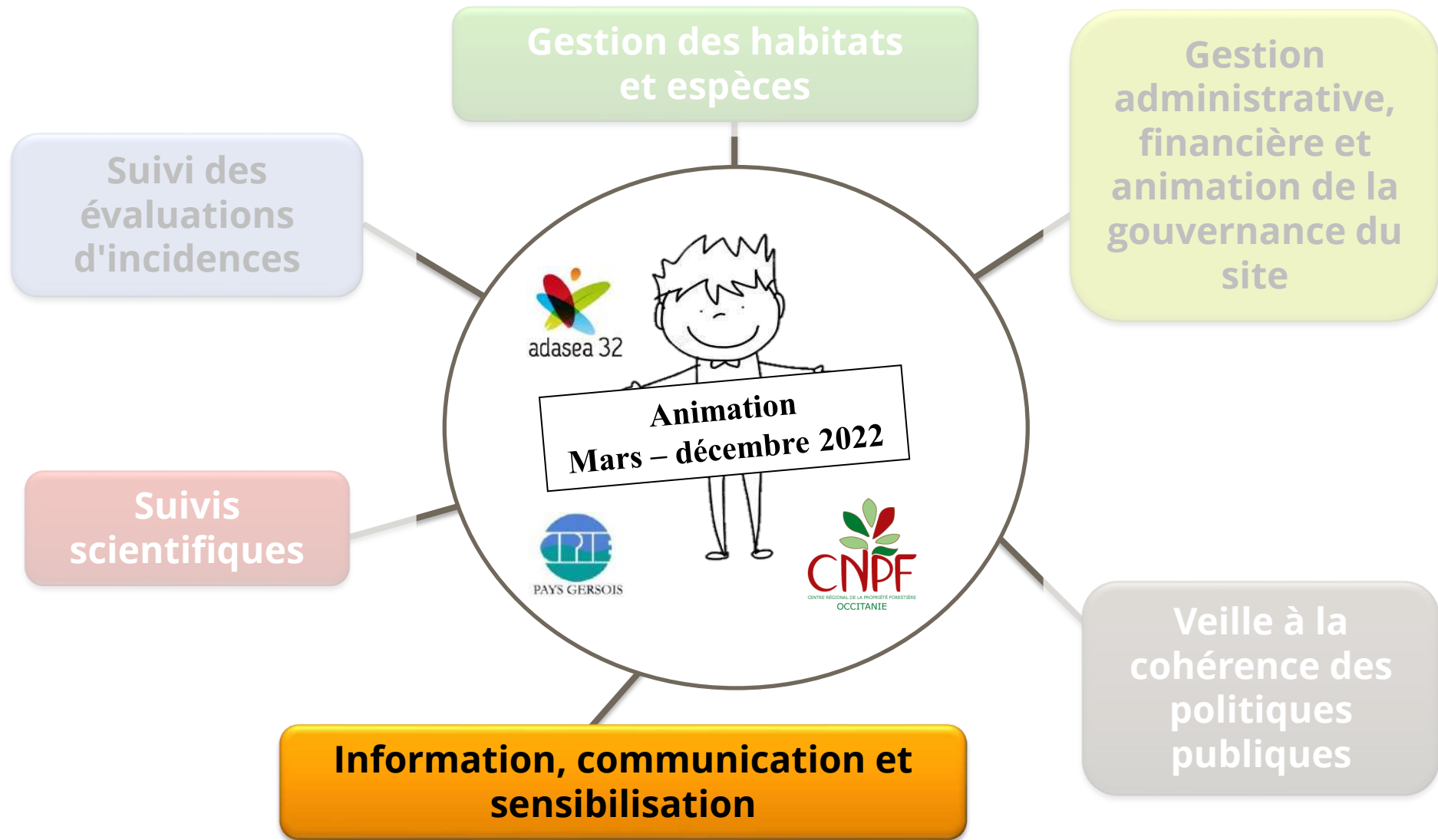
Prairies à retard de fauche > 25 juin



2022 Troisième année de suivis et de recensement des pratiques

Poursuite des suivis jusqu'en 2024







Animation pédagogique auprès des scolaires

- **Thème : Biodiversité**

Séances en classe et 1 sortie terrain

École de Riguepeu

GS-CP-CE1-CE2 : 12 élèves

CM1-CM2 : 14 élèves

Animation grand public

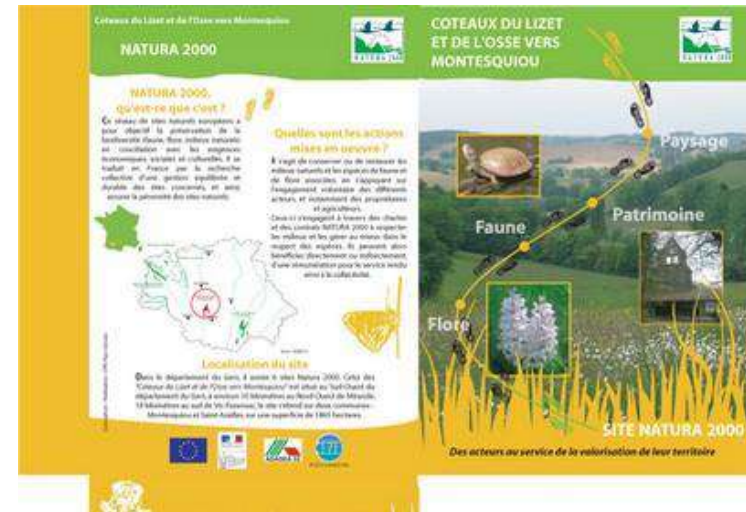
15ème Fête des orchidées 1er mai 2022
CPIE & Association Botanique Gersoise

- Après 2 ans d'absence : 30aine de participants
- 1 exposition photographique
stands d'information + jeux :
salle des fêtes
- Balade animée par bénévoles
très appréciée du public



Rappels : toujours d'actualité

- Plaqueette d'information du site actualisée
- Plan de communication (CPIE)
 - Guide d'information
 - Panneaux d'informations
 - Sentiers de randonnée
- Site Internet : <http://gers.n2000.fr/>
- Mallette outil



- Bulletin d'information n°17, paru début 2023
 - *Édito de Mr Verret*
 - *Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région*
 - *Nouvelle programmation MAEC 2023*
 - *Charte Natura 2000*
 - *Actions sensibilisation du CPIE Pays Gersois au grand public et aux scolaires*
 - *Évolution de la réglementation forestière*
 - *Suivis faune et flore*

Téléchargeable sur gers.n2000.fr

La vie du Site Natura 2000

Une nouvelle programmation MAEC pour 2023

L'ADASEA du Gers a déposé le 30 septembre, une réponse à l'appel à projets de la DRAAF pour le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2025. Le PAEC déposé intitulé Coteaux Gascons Astarac est formé de plusieurs territoires dont l'un est le site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse.

De façon générale, les mesures proposées viseront les mêmes objectifs (gestion par pâturage, retard de fauche, conversion de culture en prairie, ...) avec de nouveaux contrats d'une durée de 5 ans.

Au moment d'écrire ce bulletin, nous attendons le retour officiel de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique sur l'enveloppe demandée pour ce territoire Natura 2000 pour 2023, 2024 et 2025 ainsi que les différentes modalités de mise en place.

Une réunion d'information aura lieu en début d'année pour présenter cette nouvelle programmation des MAEC, l'ensemble des mesures et les conditions d'éligibilité.

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est propre à chaque site Natura 2000 et est décrite dans le DOCOB. Elle définit un ensemble d'engagements non rémunérés et de recommandations de type bonnes pratiques qui contribuent, sans générer de perte ni de surcoût significatif, à maintenir ou à rétablir un bon état de conservation du site. Cet outil permet à son signataire de marquer sa contribution à la démarche Natura 2000 avec un engagement pris sur 5 années.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

En 2022, la commune de Saint-Arailles a renouvelé ces engagements de la Charte Natura 2000 pour les parcelles communales situées dans le site Natura 2000.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la charte Natura 2000, n'hésitez pas à consulter le site internet gers.n2000.fr (<http://gers.n2000.fr/les-actions/contrats-et-chartes/charte-natura-2000>) ou contacter l'Adasea du Gers.

Animations pédagogiques et sensibilisation



Animation grand public 2022 :

Les participants ont apprécié revenir après 2 années de pause à la Fête des orchidées du 1^{er} mai à Saint-Arailles. Ce rendez-vous annuel pour petits et grands, à la découverte des orchidées sauvages des coteaux, est une animation phare du site Natura 2000. Organisée par le CPIE Pays Gersois avec la participation de l'Association Botanique Gersoise, cette 15^{ème} édition a encore été un grand succès avec plus de 70 participants.

Pour cette année 2022, la journée s'est déroulée en deux temps, le matin une exposition était proposée avec des jeux et l'après-midi une balade sur les coteaux à la recherche des orchidées.

Ce moment apprécié par tous a permis un partage de connaissances et une sensibilisation toujours nécessaire au cours d'une journée conviviale.



Animations scolaires

Les élèves de l'école de Riguepeu (Grande section à CM2) ont bénéficié de l'intervention du CPIE Pays Gersois pour découvrir la biodiversité et le site Natura 2000. Après deux séances en classe autour d'ateliers et de jeux pour savoir différencier les animaux des végétaux et reconnaître les animaux grâce à leur cri, les 26 élèves se sont rendus au lac du Lizet pour observer la faune (nombreuses pinces d'écrevisses de Louisiane et des traces de différents oiseaux d'eau). Ils ont également pu observer grâce aux jumelles des hérons cendrés, des grandes aigrettes, des cormorans, des buses et des milans royaux.



- **Permanence téléphonique :**

Suivi des dossiers en cours, information sur le site, liens avec personnes ressources ...

- **Rencontres bureau et terrain**

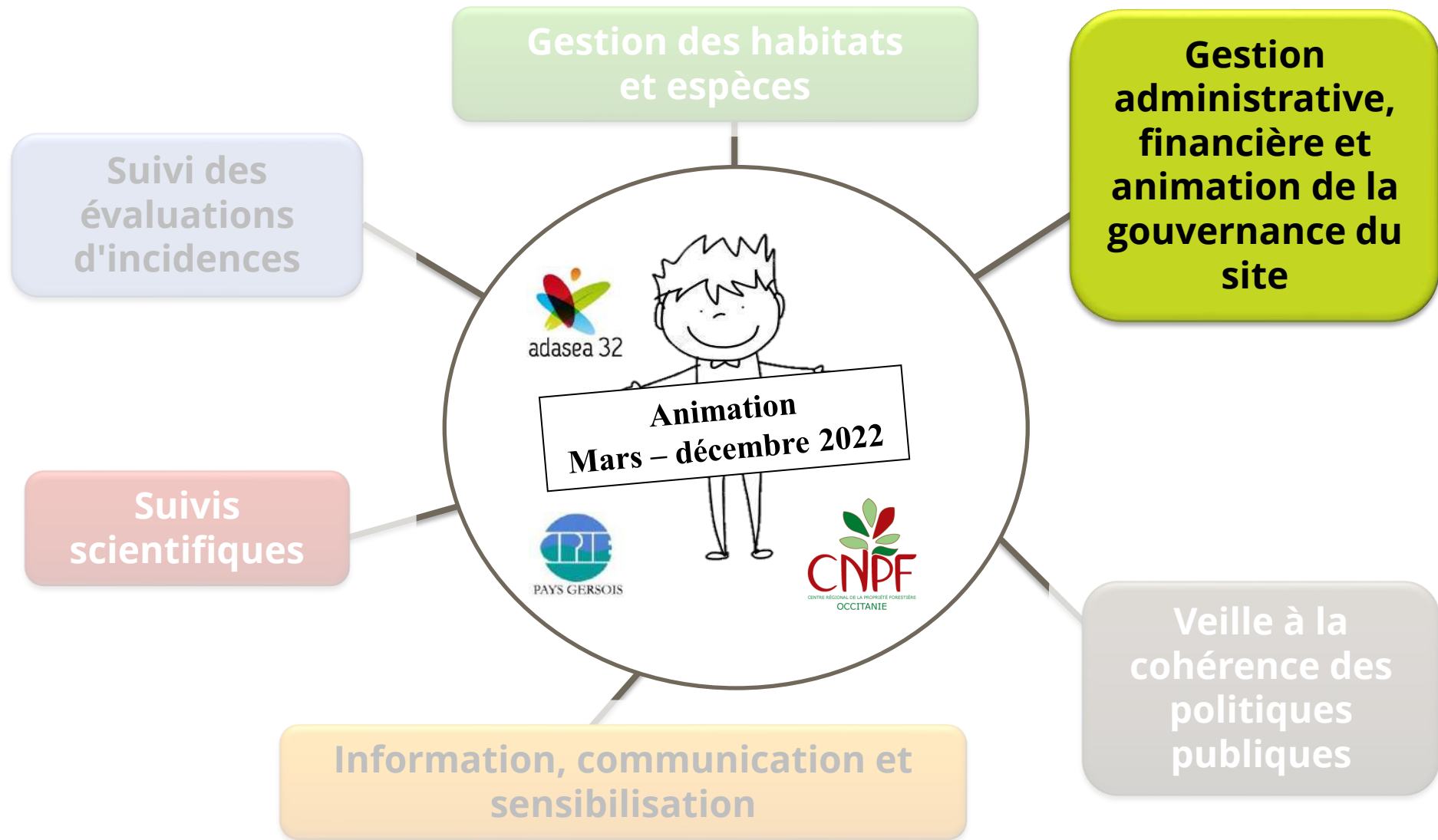
- **Sites internet ADASEA et CPIE**

www.adasea32.fr et www.cpie32.org

- **Gazette électronique mensuelle ADASEA**

- **Pages Facebook du CPIE Pays Gersois et de l'ADASEA**





- Organisation et animation du comité de pilotage

Dernier COPIL 30 mars 2022



- Gestion administrative et financière
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- Bilan annuel

1. Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2022

- Contractualisation / Animation générale / Communication
- Questions / Réactions

2. Actualités Natura 2000

- Transfert de la compétence à la Région
- Étude COUVER06
- Encadrement utilisation des produits phytosanitaires
- Questions / Réactions

3. Nouvelles MAEC 2023

- Questions / Réactions

Transfert de la compétence Natura 2000



UN TRANSFERT PARTIEL

Depuis le 01 janvier 2023

Les nouvelles compétences des Régions

- Les sites exclusivement terrestres
- Désignation et animation des Copils
- Instruction et contrôle des chartes et exonérations fiscales liées
- Financement des sites non marins
- Appui aux structures animatrices
- Animation régionale

L'Etat conserve :

- Les sites mixtes et marins
- L'évaluation des incidences
- Le rapportage à la Commission
- L'extension et la création de sites N2000
- Instruction et financement des MAEC

Transfert de la compétence Natura 2000



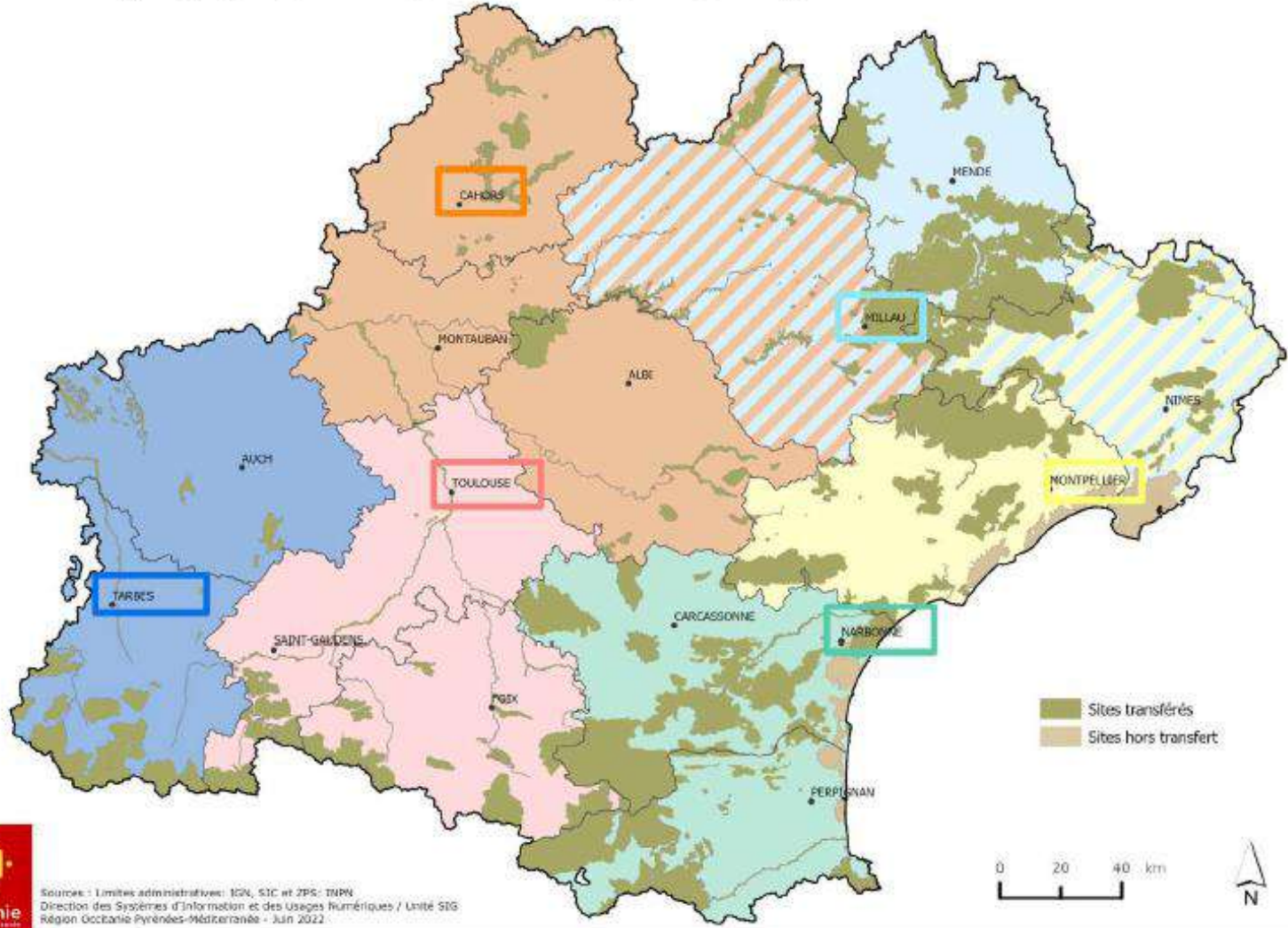
LA POLITIQUE NATURA 2000 : 2 CADRES LÉGISLATIFS



Pas de transfert d'agent, compensation financière

Transfert de la compétence Natura 2000

Répartition géographique des agents en charge du pilotage des sites Natura2000 terrestres



Transfert de la compétence Natura 2000



- Temps de mise en place à la Région
- Prise de poste de la cheffe de service Natura 2000 le 1^{er} mars
- Lancement marché public pour l'animation prévu en mai-juin
- Pas d'animation Natura avant juin

- Évaluation de la qualité des prairies après une conversion avec COUVER06
 - Partenariat CBNPMP, CEN Occitanie, Nature en Occitanie, Adasea du Gers et INRAE Dynafor
 - Gers et Tarn-et-Garonne

□ Quelques premiers résultats

Flore : Le nombre d'espèces par parcelle varie entre 3 et 41 espèces, avec 22 espèces en moyenne.

40% des parcelles ont rempli un objectif de restauration d'un écosystème prairial.

- Le nombre d'espèces augmente avec l'âge de la prairie.
- Prairies avec plus de 30 espèces à partir de 5,5 ans après le semis. Au-delà de 9 ans, toutes les parcelles ont entre 27 et 41 espèces.

□ Quelques premiers résultats

Papillons : Le nombre d'espèces de papillons observé par parcelle varie entre 5 et 27 espèces, avec 13 espèces en moyenne.

Parmi les 42 espèces de lépidoptères observées, 4 espèces sont spécialistes : Azuré du trèfle, Demi-argus, Cuivré des marais, Zygène transalpine.

- Le nombre d'espèces augmente avec l'âge de la prairie.
- Corrélation entre le nombre d'espèces de papillons et le nombre d'espèces de plantes

□ Encore quelques points à travailler

- Étude de trajectoires exceptionnelles de réussites et d'échecs
- Dynamique des espèces

**Fiche de relevés par
parcelle
Restitution auprès
des agriculteurs**

- Utilisation des produits phytosanitaires sur les sites N2000 :

Suite à un recours de FNE, le conseil d'État demande au gouvernement de supprimer ou d'encadrer l'usage des produits phytosanitaires dans les sites terrestres N2000 d'ici fin avril 2022.

Le décret du 28 novembre 2022 prévoit que **les préfets encadrent** l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dans les sites terrestres Natura 2000, lorsque **cet encadrement n'a pas été prévu par les chartes et contrats.**

Le décret prévoit également que **les préfets arrêtent les mesures d'encadrement.**

1. **Bilan d'activité de l'animation Natura 2000 - 2021**
 - Contractualisation / Animation générale / Communication
 - Questions / Réactions

2. **Actualités Natura 2000**
 - Questions / Réactions

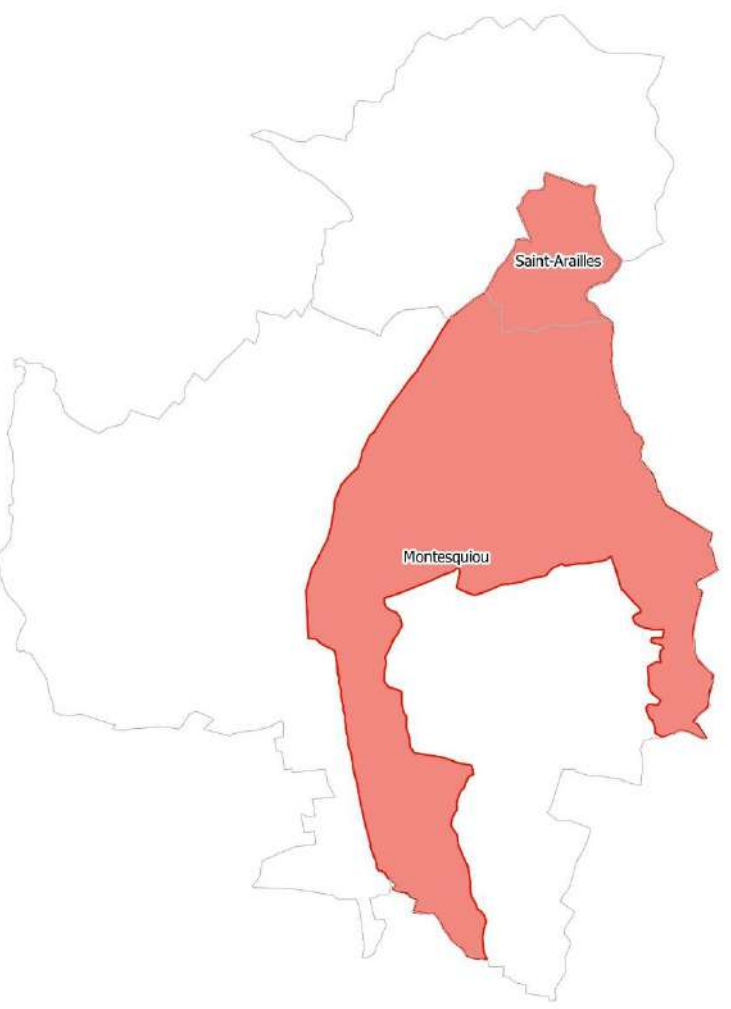
3. **Nouvelles MAEC 2023**
 - Questions / Réactions

Nouvelles MAEC 2023

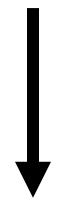
- Appel à projet de la DRAAF Occitanie
- Dépôt des projets **le 30 septembre 2022**
- Validation par la CRAEC le 02 décembre 2022 (avec note qui détermine l'enveloppe)
- Poursuite des échanges avec la DRAAF sur les territoires, les paramétrages des mesures, les notices, ...
- 98 PAEC déposés en Occitanie
- Pas d'animation Natura 2000 mais financement de la DREAL pour l'animation des MAEC sur le site Natura 2000

OC_CALI

Site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse



		montant demandé 2023	Note CRAEC	% du montant
CALA	N2000 LAUZE	160 950,00 €	A	70%
CALI	N2000 LIZET	61 775,00 €	A	70%



Montant attribué 2023	Nb contrats à faire 2023
206 519,95 €	50

Liste des mesures

- Préservation des milieux humides (150€/ha)
- Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage (201€/ha)
- Surfaces herbagères et pastorales (51€/ha)
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (72€/ha)
- Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles (652€/ha)
- Création de prairies (358€/ha)
- Protection des espèces (niveau 1 à 4) (82 à 254€/ha)
- Maintien de l'ouverture des milieux (153€/ha)
- Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage (204€/ha)
- Entretien durable des infrastructures agro-écologiques : Ligneux (0,8€/ml) – Mares (62€/mare) – Fossés (1,6€/ml)

Les agriculteurs du site concernés par 2 autres territoires

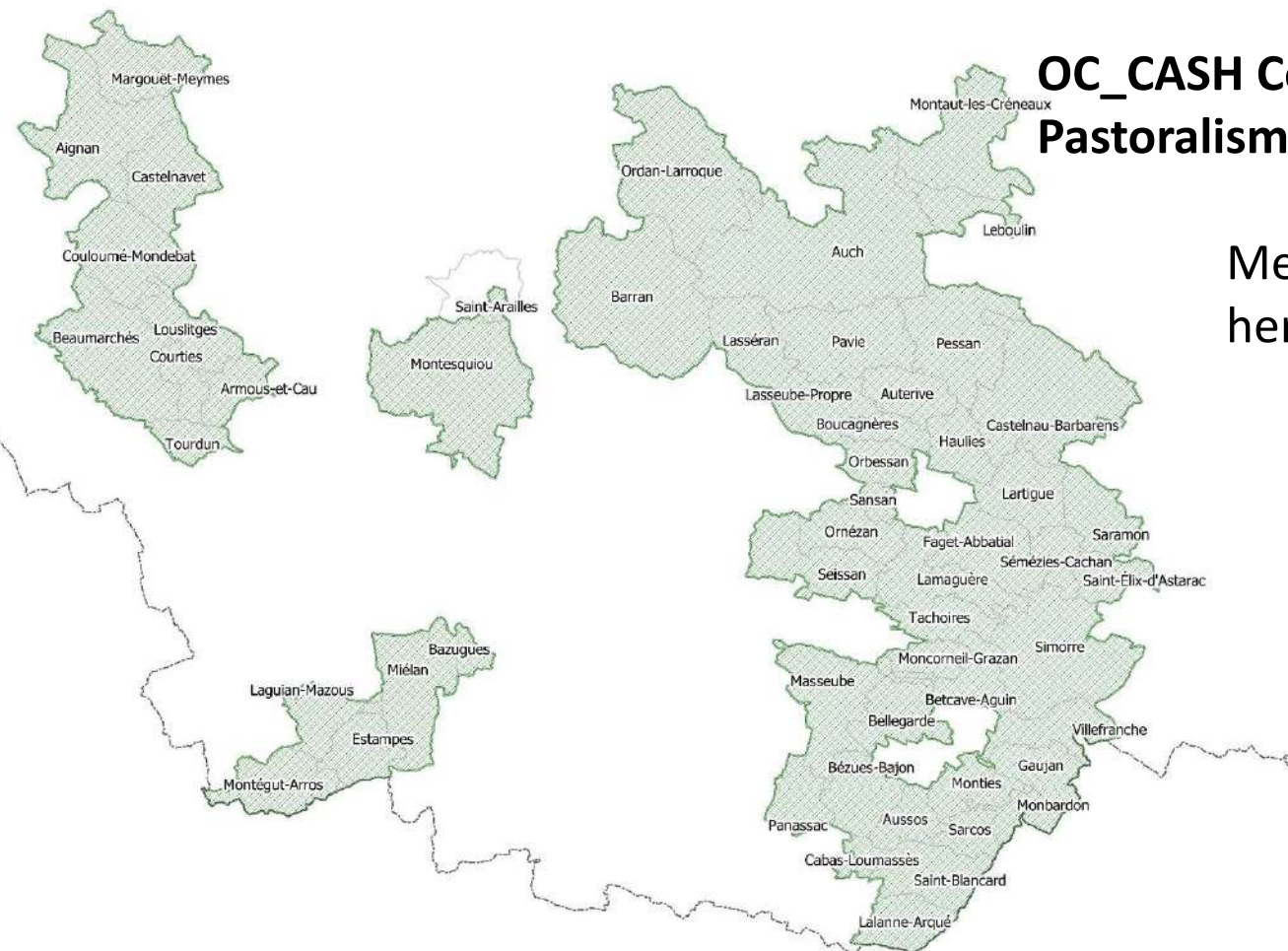
**OC_CABI Coteaux Gascons Astarac
Biodiversité**

**Enjeux PNA Papillons,
Odonates, Cistude,
Pollinisateurs, Tourterelle**

Mêmes mesures sauf MHU



Les agriculteurs du site concernées par 2 autres territoires



OC_CASH Coteaux Gascons Astarac
Pastoralisme individuel

Mesure systèmes
herbagers et pastoraux



Merci de votre participation

Site Natura 2000
des Coteaux du Lizet
et de l'Osse vers Montesquiou

ADASEA DU GERS

MAISON DE L'AGRICULTURE – 3 Chemin de la Caillaouère - CS 70161 - 32003 AUCH CEDEX

05 62 61 79 50 - Mel : a032@adasea.net

Site : gers.n2000.fr